



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 143

Responsable publication : M. CHEVALIER
☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-Mail : mairie@plumaugat.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 1^{er} Février 2024

RESUME CM DU 24 Janvier 2024 :

(Le compte rendu intégral est affiché en mairie)

Assainissement collectif année 2024 – Convention de service : M. le Maire rappelle au CM que la compétence assainissement collectif est exercée par Dinan Agglomération depuis 2018 ; qu'une convention relative aux missions d'entretien avait été signée en 2021 et renouvelée en 2022 et 2023. Après délibération, le CM décide que la commune réalisera la tonte des abords de la lagune comme en 2021, 2022 et 2023.

Présentation des rapports sur la qualité des services eau et assainissement : M. le Maire présente au CM les rapports de ces 2 services dont la compétence est assurée par Dinan Agglomération. Après Délibération, le CM prend acte des différents rapports.

Chemin du Rétheu : Régularisation chemin – création voie communale : M. le Maire rappelle au CM la délibération du 6 septembre 2022 dans le cadre de la régularisation d'un chemin privé, informe le CM que le géomètre est intervenu et qu'il convient de repreciser ces échanges (numéros et surfaces de parcelles). Le CM donne son accord pour la vente des parcelles entres les différentes parties (commune, M. DAVY, et M. et Mme GABORET – GILLET).

PLUIH : Lancement de la révision générale : désignation des référents : M. le Maire fait part au CM de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et de la révision du PLUIH entre 2024 et 2026. La commune devra être représentée dans différentes réunions de travail et qu'il convient donc de nommer 2 élus référents. Après délibération, le CM désigne M. Pascal BARBE et Mme Patricia PACÉ.

Agents : Délibération Prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » : M. le Maire rappelle au CM les délibérations du CM sur cette prime, la législation sur la création de prime forfaitaire au personnel de la fonction publique pour les agents ayant perçu une rémunération entre le 1^{er} juillet 2022 et 30 juin 2023, que le montant de la prime est calculé selon la tranche de revenu brut annuel. Après délibération, le CM décide de verser cette prime aux agents de la commune.

Salle des fêtes : Conditions location pour diffusion culturelle : M. le Maire rappelle au CM les tarifs de location de la salle et fait part au CM que des diffusions de films documentaires y sont régulièrement organisées et qu'il serait opportun que le CM se prononce sur la tarification ou la gratuité de la salle pour ce type d'animations. Après délibération, le CM accorde la gratuité de la salle pour ces diffusions, sous réserve de gratuité de la manifestation au public et qu'elles soient coorganisées ou organisées par l'association du patrimoine.

Tarif location cuisine Manoir : M. le 1^{er} adjoint fait part au CM qu'une personne qui crée une nouvelle activité traiteur souhaite trouver un lieu pour faire ses préparations. Il est proposé de louer la cuisine du manoir de la Rivière 2 fois par semaine (hors weekend, hors autre location). Après délibération le CM décide de louer la cuisine du manoir pour une période de 6 mois et fixe le tarif à 50 € par mois.

Achat livres « Abbé Fleury » : M. le Maire rappelle au CM la parution d'un nouveau livre sur l'abbé Fleury héros de la résistance à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de sa mort à l'initiative de l'association du patrimoine ; et propose au CM d'en réserver pour être offert à diverses occasions. Après délibération, le CM décide de réserver 80 livres (15 € l'unité).

PELE – MELE :

1 – **Chemins de randonnée :** l'association « Plumaugat Patrimoine » se mobilise pour identifier et entretenir plusieurs kilomètres de chemins pour les randonneurs. Nous invitons les usagers et riverains à respecter la signalétique apposée pour le balisage. Toute détérioration identifiée pourra faire l'objet de poursuites.

2 – **Nuisances sonores :** Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

3 – **Les cartes de pêche 2024 de l'AAPPMA – pêcheurs de la Haute Rance –** sont arrivées et à disposition chez les dépositaires habituels (SARL PIEDVACHE à Caulnes, Auberge AR DUEN à Saint Launeuc, Restaurant Les Templiers à Yvignac). Il est également possible de prendre sa carte sur internet à l'adresse suivante : www.cartedepeche.fr en précisant votre adhésion à l'AAPPMA de Caulnes.

4 – Depuis le 10 Janvier, la CAF organise un accueil de proximité les lundis de semaines paires de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Caulnes.

5 – Madame Sandrine MOUTON, agent AXA, vous propose de vous renseigner sur les avantages de la **Mutuelle Santé Communale** lors de permanences qui se tiendront en mairie chaque jeudi du mois de février de 14h00 à 17h30. N'hésitez pas à passer la voir pour étudier votre situation personnelle.

6 – **Exposition photos sur Plumaugat** par l'association du patrimoine à la salle des Hirondelles les jeudis 1^{er}, 8 et 15 février, les samedis 3, 10 et 17 février et les dimanches 11 et 18 février de 14h30 à 18h00. (Pas de permanence le 4 février cause théâtre)

ORANGE vous informe sur la fibre !

Depuis quelques jours maintenant, il vous est possible de prendre un abonnement fibre chez le fournisseur ORANGE. Pas d'information sur les autres fournisseurs.

Deux dispositifs sont déployés pour vous orienter dans l'évolution de votre abonnement :

- M. VERGEOT, commercial indépendant ORANGE, vous a laissé un flyer avec son numéro 06.63.89.51.06. Il répondra à vos questions sur rendez-vous.
- Un stand ORANGE s'installera le 6 mars prochain de 10H00 à 18H00 sur la place du commerce pour répondre à toutes vos questions.

Aucune autre forme de démarchage ne nous a été communiquée.

*Rappel : avoir un abonnement fibre n'est pas obligatoire !
Etudiez bien l'offre commerciale qui vous sera proposée.*

DATES A RETENIR :

Horaires de la mairie :

Accueil du public du mardi au samedi de 8H30 à 12H30.

Permanences :

Maire / Conseiller Départemental : sur rendez-vous les mardis et vendredis après-midi, le samedi de 9H00 à 12H00.
Permanence des adjoints sur rendez-vous.

Horaires de la Bibliothèque Le Rucher :

Mardi de 9h30 à 11h00 et de 16h00 à 19h00
Mercredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Jeudi et Vendredi de 9h30 à 11h00
Samedi de 9h30 à 16h30

Les animations au Rucher :

Mercredi 6 mars de 10h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 : Petits jeux entre amis. Venez jouer seul(e), en famille ou entre amis. Vous pouvez apporter vos jeux pour plus de partage.

Samedi 16 mars à 15h00 : Rencontre avec l'auteur Jean-Claude Le Chevère en présence de la maison d'édition Folle Avoine de Bédée.

Samedi 22 juin de 14h00 à 18h00 : Salon du livre en collaboration avec l'association Plumaugat Patrimoine.

Dinan Agglomération vous accueille pour vos démarches à la mairie de Caulnes les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8H30 à 12H30.

Conciliateur de justice : M. Jean Pierre BLONDEL se tient à votre disposition le 1er Mardi de chaque mois à la mairie de Caulnes sur Rendez Vous (Tél. 02.96.88.70.30)

Festivités / Vie des associations en Février :

Samedi 3 et Dimanche 4 : Théâtre de la Nicolail'
Samedi 10 : Potée à emporter de Plumaugat Athlétisme
Dimanche 11 : Loto du Comité des fêtes
Samedi 17 : AG de la Fanfare
Samedi 17 : AG des Taupes à Plum
Vendredi 23 : Belote du Club du Bon Accueil
Samedi 24 : Repas à emporter des Taupes à Plum

Dans le Canton :

Vendredi 2 février de 14h00 à 19h00 collecte de sang à la salle des fêtes de Caulnes

Messes :

Dimanche 4 février, 10h30 à Caulnes : Messe en Famille
Mercredi 14 février, 18h00 à Plumaugat : Messe des Cendres

Portes Ouvertes

Lycée Agricole de Caulnes : les samedis 10 février, 16 mars, 13 avril et 25 mai de 9h00 à 13h00.

Lycée Horticole de Merdrignac : le samedi 16 mars de 9H00 à 17H00

MFR de Saint Méen Le Grand, Montauban et Loudéac : le samedi 16 mars de 9h00 à 17h00

Lycée Hôtelier Notre Dame de Saint Méen le Grand : le samedi 16 mars de 9h00 à 17h00

Lycée la Providence à Montauban : les samedis 16 Mars et 25 mai de 9h00 à 12h00

Collège Notre Dame d'Espérance à Broons : le samedi 3 février de 9h30 à 17h00

Permanence Aide à l'usage du numérique et aux démarches en ligne :

Un médiateur numérique vous aide dans vos démarches les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de 9H00 à 12H00. *Partenariat avec Familles Rurales.*
Prochaines permanences : 7 et 21 février

Point Conseil Budget :

Le deuxième mercredi du mois de 9H00 à 12H00
Vous pouvez d'ores et déjà contacter la Conseillère en Economie Sociale et Familiale au 07.69.04.02.37. ou au 02.96.33.00.94.
Renseignements également en mairie : 02.96.83.12.31.
Partenariat avec Familles Rurales.
Prochaine permanence : 14 février

« Eugène Fleury et Plumaugat »,

Un livre pour raconter la vie de l'abbé Eugène Fleury, né à Plumaugat, héros de la Résistance, tué en juillet 1944, et celle de la commune dans la première moitié du XXème siècle.

Prix 15,00 € en pré-commande / 18,00 € à la sortie du livre en juin 2024 (hors frais de port)

Réservation et règlement : Plumaugat Patrimoine – Mairie de Plumaugat, 1 place de l'Eglise, 22250 PLUMAUGAT ou déposez votre bon de commande à la médiathèque aux horaires d'ouverture.

Pour plus d'information : patrimoineplumaugat@gmail.com